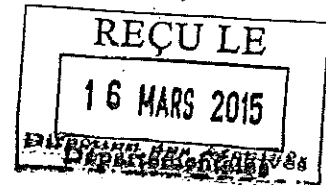




AV copie SET SAG



+ to archivage
DSi s./c. DGAC
DGSD
DGAF

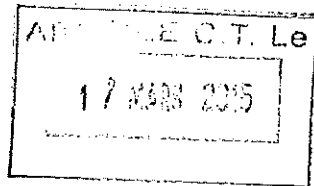
2077



Direction générale des patrimoines

Service interministériel des Archives de France

Madame la Directrice des Archives départementales de la Gironde
72-78 cours Balguerrie-Stuttenberg
33300 Bordeaux



Paris, le 11 mars 2015

Objet : AD-Essor. Soutien à votre projet de mise en place de service d'archivage numérique.

Affaire suivie par

Thomas Bernard
Poste

01 40 27 62 64
Référence

HL/2015/176

58, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris Cedex 03
France

Téléphone 01 40 27
Télécopie 01 40 27

Je tiens à vous faire part de l'acceptation de votre dossier et de mon accord pour un soutien financier.

Je vous rappelle que l'appel à projet auquel vous avez répondu vise à accélérer le développement des plates-formes d'archivage numérique dans les collectivités territoriales et autres établissements locaux sur l'ensemble du territoire. Cette action doit en effet s'intensifier aujourd'hui afin d'être en phase avec le développement du programme VITAM qui sera la solution logicielle développée pour l'État. À terme, celui-ci pourra s'intégrer dans les plates-formes que vous aurez créées, sachant que celles-ci devront – *a minima* – être compatibles avec VITAM afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles l'interface avec les collectivités et services déconcentrés de l'État utilisant cette solution.

Votre demande porte sur la deuxième étape de la mise en œuvre d'un système pouvant fédérer un référentiel de structuration et de gestion des métadonnées de pérennisation basé sur une ontologie qui soit à la fois indépendant du système d'archivage électronique (SAE) et évolutif. L'objectif est en effet de garantir la pérennité des métadonnées conservées dans le SAE grâce à l'élaboration de cette ontologie. Ce système doit permettre l'automatisation de la récupération de ces métadonnées, de leur génération et de leur organisation. La première étape, subventionnée en 2014, était la construction d'un recueil des besoins pour rédiger le cahier des charges. La seconde, qui fait l'objet de la demande, porte sur la réalisation du référentiel et son interfaçage avec les modules du SAE et le logiciel de gestion de listes

d'autorité GINCO. Doit venir ensuite la phase d'exploitation et de généralisation du SAE.

Le projet s'inscrit dans une configuration mutualisée portée par la ville de Bordeaux, la communauté urbaine et le département. Je note cependant que la région Aquitaine ne fait plus partie des partenaires subventionnés en 2014, ce qui ne fait l'objet d'aucune explication dans votre dossier. Par ailleurs, ce dernier se révèle très succinct en ce qui concerne le contexte de la dématérialisation et de l'archivage électronique dans ces collectivités participantes. On relève que celles-ci ont développé une GED dite SAS pour la préparation des versements, connectée à une instance du logiciel Asalae de l'ADULLACT pour l'archivage intermédiaire, et une autre instance pour l'archivage définitif. Quatre flux pilotes ont été expérimentés. Des actions complémentaires ont été effectuées : écriture de profils, définition d'une politique d'archivage, audit de conformité, analyse de risques.

Possédant une gouvernance clairement définie avec le CG33 comme pilote, votre projet témoigne d'une grande maturité sur l'archivage numérique et d'une maîtrise des normes et standards associés. Il participe des réflexions menées sur le sujet au niveau des Archives de France (évolutions du SEDA, web sémantique) et profitera à l'ensemble de la communauté archivistique, en synergie avec les travaux de l'équipe VITAM. Vous mettez d'ailleurs l'accent sur la réutilisation des outils développés, *via* la création d'une forge.

Néanmoins, le dossier présenté, qui reprend largement celui de l'année dernière, soulève un certain nombre de remarques. Des éléments importants manquent, et notamment une description des infrastructures de stockage envisagées pour accueillir votre SAE mutualisé. Les coûts annoncés ne sont justifiés que par un tableau qui pour chaque fonctionnalité du référentiel établit une projection du montant, sans s'appuyer sur des éléments précis (devis, exemples similaires, etc.). Surtout, le découpage général du projet, qui n'existait pas dans le dossier du précédent appel, paraît peu clair en termes d'objectifs concrets.

J'ai donc le plaisir de vous informer que je soutiens votre projet, pour lequel vous n'avez pas formulé de demande de subvention précise, à hauteur de **33 900 €**.

Je vous prierais de me faire parvenir un rapport sur l'avancée de votre projet d'ici la fin de l'année 2015. Plus généralement, au-delà des relations régulières déjà nouées entre vous, je puis vous assurer que mes services sont à votre côté pour vous accompagner autant que possible pour le développement de l'archivage numérique dans votre collectivité.

Le directeur, chargé des archives de France

Hervé LEMOINE

